



Lettre d'information n°33

Aout 2009

1 – Enseignement post - universitaire

Le démarrage des cours post universitaires (Masters, C.E.C. ...) est fixé par le rectorat pour le 1^{er} Octobre 2009.

2 – Volume horaire

L'Université de Tunis El Manar nous demande de lui adresser le volume horaire et la charge d'enseignement.

Il ne serait pas opportun de lui adresser uniquement les enseignements qui sont effectués au niveau de la faculté car l'essentiel de l'enseignement des hospitalo-universitaires se fait au niveau des services.

Je vous prie donc, de m'adresser par courrier ou par mail les enseignements que vous avez effectués durant l'année universitaire 2008-2009 et celui qui sera fait durant l'année universitaire 2009-2010.

Il faudrait nous l'adresser avant le 22/08/09 en mentionnant : « **enseignement post universitaire effectué dans le service** ».

3 - Les Concours

Dates des prochains concours

Résidanat	30/09/2009
Examen de fin de spécialité	15/09/2009
Assistanat hospitalo-universitaire	17/11/2009
Médecin des hôpitaux	22/12/2009
Médecin Agrégation	08/12/2009
Professorat	05/10/2009
Médecins Principaux des hôpitaux	22/12/2009

4 – Faculté de Pharmacie de Monastir

La Faculté de Pharmacie de Monastir organise pour l'année 2009-2010, un mastère sur le développement des médicaments.

Pour plus de renseignements contacter

le Pr Fathi SAFTA au 73 461 830.

5 – Hôpital Universitaire de Sahloul

Le Service d'hépatogastro-entérologie organise le 14^e Symposium d'hépatogastro-entérologie de Sousse les 9 et 10 octobre 2009.

Pour plus de renseignements contacter

le Pr Salem AJMI au 73 369 411.

6 – Stages à l'étranger

En ce qui concerne l'envoi des résidents en stage à l'étranger

1°) Les critères s'appliquent à tout départ à l'étranger avec ou sans incidence budgétaire.

2°) Les critères établis par les différentes spécialités doivent être les mêmes pour tous. On ne peut pas retenir un critère pour 50 spécialités et un critère spécial pour une seule spécialité, à savoir l'anesthésie-réanimation.

3°) Le critère établi par toutes les spécialités est le classement au concours de résidanat, c'est-à-dire qu'un résident classé 6^{ème} au concours de résidanat est, jusqu'à preuve du contraire, plus méritant qu'un résident classé 150^{ème} au même concours de la même promotion.

Ce classement au concours de résidanat est :

- Non discutable,
- Connu par tous,
- Il permet aux résidents de choisir les spécialités et les services sans aucune contestation.

Un éventuel classement, en tenant compte de la présence ou non aux cours du Collège, peut ne pas être très objectif, les critères exacts étant inconnus et en tous cas non affichés, il peut être contesté par certains résidents.

- L'argumentation qui consiste à dire « si on ne tient pas compte de nos **critères**, les résidents n'assisteront plus aux cours de Collège », n'est pas acceptable. **Une attestation** de présence peut être remise, elle servira lors de l'évaluation des examens de spécialité et du concours d'assistantat.

La section d'anesthésie-réanimation n'est pas la seule à faire un enseignement structurée. Plusieurs autres spécialités le font, pourtant elles n'ont pas exigé un classement spécifique différent du classement du résidanat.

- Si un résident, au départ très sérieux, ayant réussi parmi les premiers au concours de résidanat est devenu brusquement (?) pas sérieux, alors pourquoi lui a-t-on débrouillé un stage. C'est quand même les chefs de services d'anesthésie-réanimation qui trouvent des stages pour leurs résidents et non pas la faculté.

Le classement en fonction du concours de résidanat amènera petit à petit les autres facultés à faire de même. Le résidanat étant national, un classement par le rang du résidanat pourrait voir

tous les bénéficiaires des stages à l'étranger, d'une spécialité donnée, classés en enlevant le quota par faculté.

Actuellement, certains résidents bien classés accusent le Collège de faire du favoritisme d'autant que les critères retenus par les collèges ne sont pas très précis, (car il n'y a pas d'affichage d'un tableau avec libellé des cours et liste de présence).

Certains résidents parmi les mieux classés se sont plaints de ne pas avoir été retenus par le collège.

Pour toutes ces raisons, tous les responsables des sections sont priés de bien vouloir continuer à classer tous les résidents candidats à un stage à l'étranger en fonction de leurs classements au concours de résidanat qui jusqu'à preuve du contraire doit servir de base pour l'encouragement des résidents.

Enfin, il a été décidé de n'accepter que 3 départs par spécialité. Cependant, on peut accepter un 4^{ème} départ au cas où des bourses restent disponibles non utilisées par d'autres spécialités.

7- Pourcentages de Réussite des étudiants

Année	Candidats		Résultats				Total %
	Fémini n	Masculi n	Feminin	%	Masculi n	%	
PCEM1	327	153	279	85,3	121	79	83,3
PCEM2	320	141	297	92,8	121	85,8	90,6
DCEM1	314	147	284	90,4	120	81,6	87,6
DCEM2	256	145	239	93,3	121	83,4	89,7
DCEM3	284	128	269	94,7	112	87,5	82,4
Total	1501	714	1368	91,1	595	83,3	88,6

8- Résultat des étudiants étrangers

Pays	Nombre d'étudiants	Résultat
Liban	1	01 admis
Maroc	19	10 admis
Algérie	9	07 admis
Mauritanie	5	04 admis
Palestine	18	17 admis
Yemen	9	08 admis
Djibouti	2	00 admis
Egypte	1	01 admis
Irak	1	01 admis
Jordanie	1	01 admis

